

LA SNET

Revue de Presse

vendredi 26 septembre 2008

S O M M A I R E

vendredi 26 septembre 2008

SNET/EON

- L'avenir du pétrolier espagnol Repsol alimente les spéculations 1
Le Figaro économie .- 26/09/2008
- Les deux parcs éoliens perturbent la réception TV 3
Ouest France Vannes .- 25/09/2008

CONCURRENCE

- EDF : demi-échec pour l'offre réservée aux salariés 4
Les Echos .- 26/09/2008
- La stratégie d'EDF saluée, le titre gagne près de 2 % 5
Le Figaro économie .- 26/09/2008
- Trop gourmande, EDF pourrait perdre sa bonne note 6
Libération .- 26/09/2008
- EDF mise toujours sur l'Italie via Edison 7
La Tribune .- 26/09/2008
- Electrabel : Jean-François Cirelli président 8
Le Figaro économie .- 26/09/2008
- La France va tester la production d'énergie électrique à partir des vagues 9
La Croix .- 26/09/2008

MARCHE

- L'Etat accorde une hausse du tarif de transport de gaz 10
Les Echos .- 26/09/2008
- Dans l'électricité, un nouveau casse-tête en vue pour le gouvernement 11
Les Echos .- 26/09/2008
- Concertation renforcée TIGF-GRTgaz 12
La Lettre A .- 26/09/2008
- Contrats du gaz naturel : l'offre européenne en pleine réorganisation 13
Les Echos .- 26/09/2008

ENVIRONNEMENT

- Environnement : le chef de l'État s'engage sur le bonus-malus 14
Le Figaro .- 26/09/2008
- Fiscalité verte : les bonus-malus seront étendus "progressivement" 15
Les Echos .- 26/09/2008
- Des déchets radioactifs à l'origine de pollutions des nappes et des sols 16
Le Figaro .- 26/09/2008

SNET/EON



Rumeurs autour du pétrolier Repsol

ÉNERGIE. Le groupe de BTP ibérique Sacyr, qui détient 20 % de Repsol, souhaite vendre sa participation. De quoi aiguïser les convoitises. Les noms de Total et Shell circulent. Très présent en Amérique du Sud, Repsol représente une cible intéressante. **Page 23**

L'avenir du pétrolier espagnol Repsol alimente les spéculations

ÉNERGIE

Le groupe de BTP Sacyr étudie une cession de sa participation de 20 %. Total et Shell sont donnés candidats.

AU-DELÀ des Pyrénées, il n'y a pas que le petit monde du gaz et de l'électricité – alimenté par les mouvements d'Endesa, Iberdrola, Gas Natural et Union Fenosa – qui est en ébullition. Le secteur pétrolier, lui aussi, alimente des supputations.

Au centre de l'échiquier, la première compagnie du pays, Repsol, dont l'actionnaire de référence, le groupe de BTP ibérique Sacyr, a répété hier qu'il envisageait une cession de sa participation de 20 %. Certes, aucun accord n'a encore été conclu en ce sens, mais la sévère crise de l'immobilier en Espagne oblige Sacyr à étudier très sérieusement la question d'un retrait.

Pour l'heure, Repsol perçoit toujours Sacyr « *comme un actionnaire stable, qui a vocation à le rester* ». Mais selon le quotidien économique *Expansion*, deux « majors », Shell et Total, seraient particulièrement intéressées pour racheter la participation de Sacyr, dans la perspective d'une prise de contrôle de Repsol.

Elles étudieraient également

le rachat de la participation détenue par l'établissement bancaire La Caixa (12,7 %). Deux mouvements qui conduiraient Total et Shell à lancer une OPA sur Repsol. La législation boursière espagnole oblige en effet un acheteur ayant franchi le seuil des 30 % du capital d'une entreprise à lancer une OPA sur la société tout entière.

Interrogés, les différents acteurs n'ont fait aucun commentaire. À dire vrai, ce n'est pas la première fois qu'une recomposition du capital de Repsol alimente rumeurs et scénarios. Les opportunités de grosses acquisitions, voire de mégafusions, sont devenues rares dans le secteur pétrolier. Or la compagnie ibérique, solidement implantée en Amérique du Sud, représente une cible intéressante.

Madrid attentif

Une certitude en revanche: si le capital de Repsol était amené à évoluer, c'est tout le secteur énergétique espagnol qui serait redessiné. Le pétrolier détient en effet 30 % de Gas Natural, le premier gazier ibérique actuellement en voie de fusion avec l'électricien Union Fenosa – un rapprochement prévu pour être opérationnel au printemps 2009.

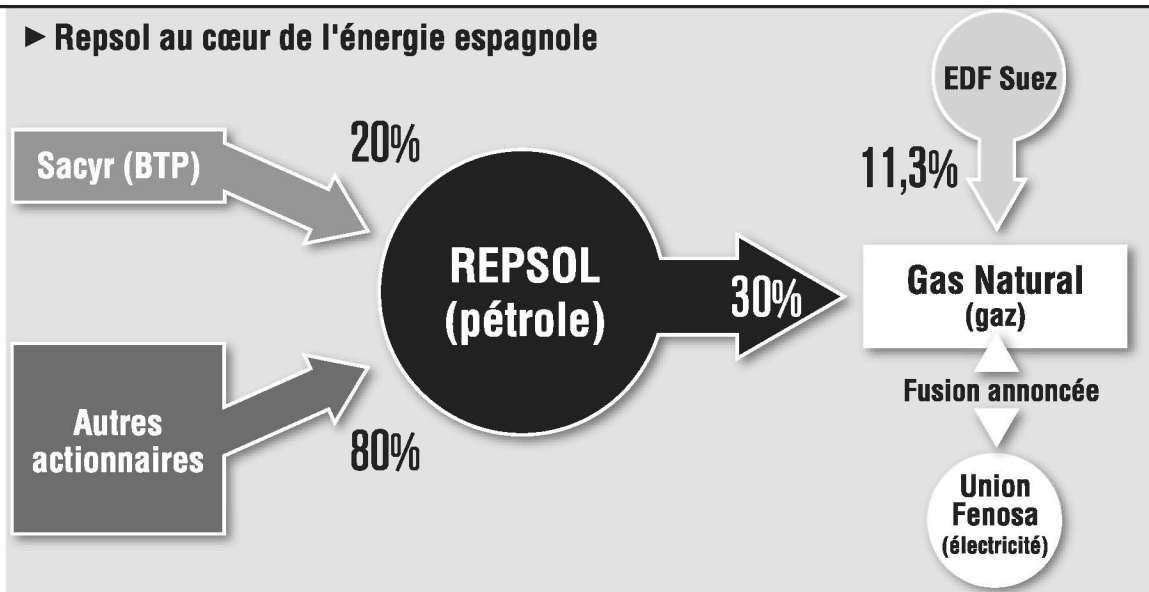
Avant ce mariage, de nombreux autres partenaires avaient

été évoqués pour Gas Natural. À commencer par son compatriote électricien Endesa et le groupe français Suez, qui n'avait pas encore entamé son rapprochement avec Gaz de France. Dans les deux cas de figure, il s'agissait d'un rapprochement électricien-gazier, dont on sait que la cohérence industrielle est particulièrement appréciée par les marchés financiers.

Actuellement, le nouvel ensemble GDF Suez détient 11,3 % de Gas Natural et se satisfait de sa position. Il est vrai que le nouveau géant, préoccupé avant tout de piloter une fusion de très grande envergure, a choisi de privilégier une croissance organique.

Que ce soit dans le pétrole, le gaz ou l'électricité, tous les opérateurs étrangers intéressés par une cible espagnole doivent savoir que Madrid n'hésite pas à se plonger dans le dossier. Le géant allemand E.ON en sait quelque chose. Après un interminable feuilleton de près de deux ans, il a dû renoncer à son OPA sur Endesa, qui est finalement tombé dans le giron du groupe de BTP espagnol ACS associé à l'énergéticien italien Enel. Autrement dit, le patriotisme économique n'est pas loin du dossier Repsol.

F. M.

► Repsol au cœur de l'énergie espagnole

PARTICIPATIONS. Repsol détient 30 % de Gas Natural, le premier gazier ibérique, actuellement en voie de fusion avec l'électricien Union Fenosa. Ce rapprochement pourrait être opérationnel au printemps 2009.

Les deux parcs éoliens perturbent la réception TV

Depuis la mise en fonctionnement, il y a un an, du parc éolien d'Ambon et les premiers essais en cours du parc éolien du Moustoir de nombreux habitants se plaignent de perturbations dans la réception des programmes de télévision. Au total, à ce jour 35 demandes ont été enregistrées en mairie d'Ambon, 75 en mairie de Muzillac et d'autres en mairie d'Arzal.

Coté municipalité Jean-Pierre Prunault, adjoint aux travaux, enregistre les déclarations, informe les personnes concernées puis un formulaire leur est remis « **Il convient d'adresser un courrier au maître d'ouvrage Endesa France, en décrivant les perturbations constatées. La municipalité accompagne les demandes et elle suit si nécessaire les dossiers en cours** » .

Coté utilisateurs, certains, non informés, se sont adressés directement à un spécialiste TV local. Pour Alexis Le Mellay, quartier d'Hinzal « **Dès que j'ai constaté des problèmes de réception je me suis adressé à la mairie et j'ai fait signer une pétition dans tout le quartier, pétition que j'ai déposée ensuite auprès du maire. Quelques semaines après une société installée à**

Surzur, Bretagne Antennes, est venue, mandatée par Endesa. Après constatations on m'a laissé le choix entre l'installation d'une parabole TNT ou satellite gratuite. J'ai opté comme quinze de mes voisins pour le satellite et depuis tout va bien » .

Dans le même quartier « **les possesseurs de connexion TNT constatent que leur réception se dégrade quand les éoliennes tournent et parfois le signal n'est même plus accessible** » déclare notamment Gaston Touchard ou Jacques Poilane. Pour le premier, après un contact avec Endesa, « **plus de nouvelles, je vais les relancer par écrit. Les muzillacais sont desservis par deux relais, celui de Pontivy et celui de Nantes, dans les deux cas les deux parcs éoliens peuvent interférer** » .

CONCURRENCE

EDF : demi-échec pour l'offre réservée aux salariés

LA VENTE PAR L'ETAT d'une petite tranche du capital d'EDF aux salariés et anciens salariés du groupe n'a pas eu tout à fait le succès escompté. Selon les premiers résultats, seules 3,1 millions d'actions ont été souscrites sur les 7,9 millions de titres proposés, soit un taux de souscription d'environ 39 % seulement. Si bien que l'Etat ne touchera qu'environ 205 millions d'euros, là où il pouvait espérer récupérer au maximum 524 millions d'euros. Quant à la part des salariés dans le capital d'EDF, elle augmentera d'un peu moins de 0,2 % – au lieu de 0,4 % visé.

La direction d'EDF présente l'affaire sous un angle plus positif : compte-tenu du « contexte de turbulences boursières » particulièrement défavorable, l'opération, qui se terminait lundi, n'a pas si mal réussi.

« Preuve de confiance »

D'autant que, même si le prix de revient réel restait avantageux grâce à l'abondement prévu ainsi qu'à la distribution d'actions gratuites, le prix affiché de 66 euros par action, nettement supérieur au cours de Bourse (50,50 euros lundi soir), « constituait indiscutablement un frein », note la

direction. « Malgré ces conditions, les résultats sont supérieurs à ceux obtenus par France Télécom, Air France ou encore Thales lors des deuxièmes offres réservées aux salariés ayant suivi leur ouverture de capital. »

Au sein de la maison mère EDF SA et de sa filiale de gestion du réseau à haute tension RTE, « c'est un salarié sur deux qui a souscrit », et « plus d'un sur trois » (37 %) dans la filiale de distribution ERDF. Le PDG, Pierre Gadonneix, y lit « une preuve supplémentaire de la confiance des salariés dans l'entreprise et dans son avenir ».



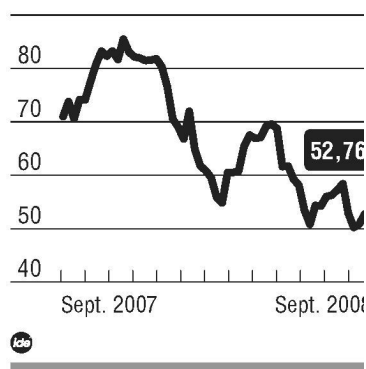
La stratégie d'EDF saluée, le titre gagne près de 2 %

EDF, qui a annoncé officiellement mercredi une offre amicale de rachat de l'opérateur de centrales nucléaires britanniques British Energy pour 12,50 milliards de livres sterling (environ 15,8 milliards d'euros), a gagné 1,93 % hier, à 52,76 euros. Le groupe a fait savoir jeudi qu'il

détenait déjà 26,53 % de British Energy via Lake Acquisitions, filiale à 100 % du groupe français. Par ailleurs, l'agence de notation Moody's, comme Fitch la veille, a indiqué qu'elle envisageait d'abaisser la note de la dette long terme d'EDF après l'annonce du rachat de British

Energy par EDF, tout en « *reconnaissant les bénéfices potentiels et la logique stratégique de l'acquisition* ». Les analystes d'Oddo Securities et de Natixis ont de leur côté relevé leurs objectifs de cours sur EDF à respectivement 63 euros et 65 euros.

► Cours de l'action **EDF** à Paris, en euros



RETOUR SUR

Trop gourmande, EDF pourrait perdre sa bonne note



A peine EDF a-t-elle bouclé son emplette - elle a acquis hier British Energy (BE) pour 15 milliards d'euros -, qu'elle se retrouve dans le collimateur des agences de notations financières. Les trois grandes prêtresses - Standard and Poor's, Fitch et Moody's -, sont en train de se demander si elles ne vont pas dégrader la bonne note dont profite EDF pour sa dette à long terme. Fitch a ainsi pointé que le coût de l'acquisition de BE, y compris une entrée au capital de BE du gazier britannique Centrica, pourrait multiplier par

deux et demi l'endettement du champion français. Autre souci des «noteurs», un éventuel retard des projets nucléaires d'EDF en Grande-Bretagne ou encore un nouvel accès de boulimie du français, en piste pour acheter l'américain Constellation Energy. Fitch estime donc avoir «une visibilité limitée» sur le financement des investissements d'EDF dans le nucléaire, tandis que Moody's s'inquiète, en prime, des réacteurs de BE, qu'elle trouve «relativement vieux». British Energy, à l'inverse, tire bénéfice de son rachat par EDF : Fitch et Moody's viennent de relever sa note.



EDF mise toujours sur l'Italie via Edison

ÉNERGIE

LES FAITS. Edison, contrôlé pour moitié par le groupe français, se lance dans la distribution d'électricité aux ménages. Après le rachat de British Energy, EDF maintient intact son engagement en Italie.

À MILAN,
DE NOTRE CORRESPONDANT

Nouvel affrontement entre EDF et Enel pour la vente d'électricité en Italie. Le groupe d'énergie italien Edison, contrôlé pour moitié par EDF, vient en effet de lancer son offre de distribution d'électricité aux particuliers dans la péninsule. Absent jusqu'ici de ce segment du marché, « Edison veut arriver le plus rapidement possible à 1 million de clients », indique son ad-

ministrateur-délégué, Umberto Quadrino. À cet effet, le deuxième électricien italien promet aux Italiens un tarif avec « un rabais de 20 % sur le coût de l'électricité », une offre alléchante dans un pays habitué aux prix de l'électricité les plus élevés d'Europe.

LES PARTICULIERS PLUS FIDÈLES QUE LES ENTREPRISES

Avec cette initiative, Edison veut secouer le marché de distribution de l'électricité aux particuliers car, depuis la libéralisation du marché en juillet 2007, seul 1,5 % des usagers italiens a changé de fournisseur d'électricité. « Pour la clientèle des grandes entreprises, nous sommes forts et proches de nos objectifs », indique Umberto Quadrino. Aussi vise-t-il le marché des particuliers pourtant coûteux. « Côté coûts et suivi de la clientèle, le marché des particuliers est plus prenant pour une quantité d'électricité vendue plus petite que pour les grands clients, mais si les coûts par client sont plus élevés, leur fidélité est aussi plus

forte que celle des grandes entreprises qui font chaque année un appel d'offres », précise-t-il à La Tribune.

« Notre investissement sera rentabilisé rapidement en trois ans », selon le responsable d'Edison, estimant « supportable le coût d'entrée sur ce marché réparti sur un grand nombre de clients ». Membre du comité exécutif d'EDF, Umberto Quadrino ne croit pas que le rachat de British Energy modifiera les investissements au sein du groupe français aux dépens d'Edison : « EDF a toute la force financière pour ses projets en Grande-Bretagne, aux États-Unis et ailleurs, et nous-mêmes à Edison, avec un des meilleurs rapports entre dette et fonds propres du secteur, avons une grande flexibilité pour financer nos investissements sans déranger nos actionnaires. » Edison a prévu d'investir 6,2 milliards d'euros d'ici à 2013. EDF mise plutôt sur les activités gazières d'Edison pour alimenter ses centrales à cycle combiné en France et en Allemagne. ■

FRANK PAUL WEBER

ELECTRABEL

Jean-François Cirelli, numéro deux de GDF Suez, prend la présidence du producteur d'électricité belge Electrabel. Il remplace Gérard Mestrallet, PDG de GDF Suez, qui hérite de la vice-présidence de la filiale énergétique européenne du géant français.

Par ailleurs, Jean-Marie Dauger, ex-directeur général de Gaz de France et actuel responsable de la division gaz du nouvel ensemble, fait son entrée au conseil d'administration d'Electrabel.



EXPLICATION

La France va tester la production d'énergie électrique à partir des vagues

La première plate-forme d'essais en mer verra le jour en 2010 au large des Pays de la Loire. Objectif: mettre au point un système produisant de l'énergie électrique à partir des vagues.

Comment ça marche ?

La production d'électricité à partir des vagues s'appelle l'énergie houlomotrice. Le site d'expérimentation en mer pour la récupération de l'énergie des vagues (SEM-REV) sera installé au large des Pays de la Loire, à côté du Croisic (Loire-Atlantique). « On y trouve un bon niveau d'énergie des vagues et, en même temps, on peut y travailler un maximum de jours dans l'année car le mouvement n'est pas trop fort », explique Alain Clément, directeur du laboratoire de mécanique des fluides de l'École centrale de Nantes, qui pilote le projet. Financé à hauteur de 5,5 millions d'euros par l'État, le Fonds européen de développement régional (Feder), la région Pays de la Loire et le département, le site verra le jour en juillet 2010. Y sera notamment testée une grande bouée de vingt mètres de diamètre,

au centre de laquelle sera installé un pendule de 400 tonnes. « Quand les vagues secouent la bouée, la roue pendulaire oscille, activant un système hydraulique qui, lui-même, active des génératrices électriques », explique le scientifique. Avantage de cette technique: « Tout le dispositif de conversion de l'énergie à l'intérieur de la bouée est au sec. Cela évite les problèmes de corrosion par l'eau de mer et permet de faire fonctionner la machine sur le long terme. »

L'énergie houlomotrice semble être la plus prometteuse des différents types d'énergies renouvelables marines.

D'autres pays le font-ils déjà ?

Le Royaume-Uni est pionnier dans ce domaine. La première ferme houlomotrice a été installée au nord des côtes écossaises en 2003. Dotée d'une prise électrique sous-marine, elle permet d'acheminer l'énergie produite à

terre. Le Portugal et les pays nordiques développent également cette technologie. Les industriels commencent à se positionner sur ce marché (Total, General Electric, Siemens).

Quel est l'enjeu de ce projet ?

En période de réduction des énergies fossiles (pétrole notamment), le développement d'énergies renouvelables (solaire, éolien...) représente un enjeu d'avenir. Il existe plusieurs types d'énergies renouvelables marines: celle des marées, des courants, de la chaleur de l'eau, du gradient de salinité et des vagues. Cette dernière semble la plus prometteuse. D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'énergie récupérable pourrait s'élever à 5 000 térawatts par an, soit pratiquement le tiers de la consommation mondiale actuelle d'électricité. À l'échelle de la France, en utilisant 1 km² de mer, la ferme houlomotrice pourrait alimenter en électricité 7 000 à 8 000 foyers (hors chauffage) sur une année.

FLORENCE PAGNEUX
(à Nantes)

MARCHE

Hausse des tarifs d'acheminement du gaz

Les tarifs fixés par l'Etat vont augmenter en janvier de 6 % pour le réseau géré par Gaz de France et de 10 % pour celui détenu par Total.

ÉNERGIE

Les tarifs d'acheminement du gaz fixés par l'Etat vont augmenter en janvier de 6 % pour le réseau géré par Gaz de France, et de 10 % pour celui détenu par Total. Un relèvement qui doit permettre de financer la modernisation des réseaux.

L'Etat accorde une hausse du tarif de transport de gaz

Les tarifs du gaz pour les particuliers et les entreprises vont-ils à nouveau augmenter sous peu ? Le gouvernement vient en tous les cas d'accepter un alourdissement des coûts d'acheminement du gaz, que les fournisseurs auront sans doute envie de répercuter sur leurs clients. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) doit annoncer aujourd'hui une hausse de 6 % du tarif moyen du principal réseau de transport, GRTgaz, filiale de Gaz de France, au 1^{er} janvier 2009, et de 10 % pour celui de TIGF, l'autre réseau, plus ancien, géré par Total. Les tarifs de GRTgaz augmenteront en outre de près de 2 % par an entre 2010 et 2012, tandis que ceux de TIGF resteront stables.

Ces coûts dits « non-matière » représentent environ 7 % de la facture des particuliers, mais cette part peut aller jusqu'à 30 % pour une entreprise. « L'objectif est de donner à la France la possibilité d'accroître et de diversifier son approvisionnement », explique Flo-

rence Dufour, directrice adjointe des infrastructures et des réseaux de gaz à la CRE. Ces tarifs sont en effet couplés à des investissements visant à fluidifier le réseau. Le but étant par exemple qu'un vendeur de gaz puisse s'approvisionner aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest pour servir un client dans le Nord ou le Sud, ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui.

A ce programme de décongestion s'ajoutent d'autres charges et investissements qui justifient les hausses de tarifs, selon Philippe Garnier, responsable des investissements et de l'offre au client chez GRTgaz. Il évoque notamment des dépenses de maintenance et de sécurité, qui consistent à vérifier et mieux protéger les 32.000 kilomètres de gazoducs du gestionnaire, ou encore à renouveler l'équipement des stations de compression.

Course de vitesse

Au final, l'investissement annuel de GRTgaz devrait ainsi atteindre un point haut l'année prochaine, à

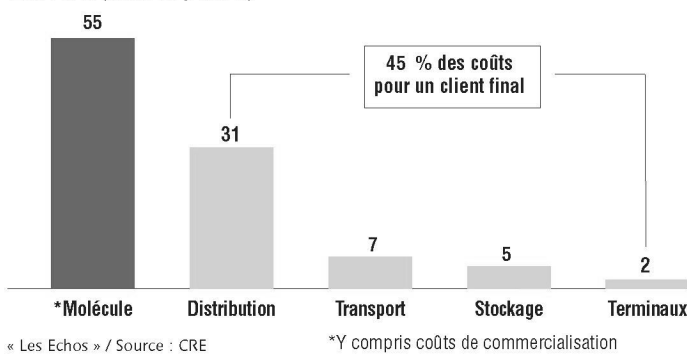
670 millions d'euros, contre 600 millions d'euros pour cette année. Les prochaines années, l'enveloppe devrait se situer entre 500 et 600 millions d'euros, pour repartir à la hausse à l'horizon 2012. Il faudra alors raccorder le réseau aux futurs terminaux gaziers actuellement en projet (Dunkerque, Antifer...). Par ailleurs, des interconnexions sont prévues avec l'Espagne.

Ces investissements sont essentiels dans le contexte international de bataille sur le gaz naturel liquéfié (GNL), estime Stéphane Meunier, directeur associé au cabinet de conseil Sia. « Il y a une course de vitesse, dit-il. Les pays essaient d'attirer les fournisseurs. » Or l'Espagne et l'Italie développent très rapidement leurs réseaux pour répondre à une demande en forte hausse. Sans investissement, la France, qui importe 98 % de son gaz, risquerait de perdre sa place de carrefour en Europe.

T. M.

Décomposition du prix du gaz pour un client au chauffage individuel

2007, en % (ordres de grandeur)





Dans l'électricité, un nouveau casse-tête en vue pour le gouvernement

D'ici à la fin de l'année, le gouvernement doit se prononcer sur le nouveau tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et représente environ la moitié du prix réglementé.

Un mois après avoir accepté une hausse de 2 % des tarifs d'électricité payés par les particuliers, le gouvernement se prépare à un nouveau casse-tête tarifaire. D'ici à la fin de l'année, il doit se prononcer sur le nouveau tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et représente environ la moitié du prix réglementé. Fin août, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a lancé une consultation publique sur le sujet, après avoir proposé une hausse de ce Turpe de 10 % sur quatre ans. La CRE rendra son avis définitif en octobre au gouvernement, qui aura deux mois pour trancher.

L'exercice s'annonce délicat. Conformément à son contrat de service public, en vigueur jusqu'en 2010, EDF ne peut pas augmenter ses prix à un rythme supérieur à l'inflation pour les tarifs s'appliquant aux 30 millions de particuliers (le tarif « bleu »). Or la part de l'acheminement dans le tarif réglementé

de vente d'électricité représente 46 % de la facture des particuliers, le reste relevant de la fourniture (production et commerce). Une hausse de 10 % sur quatre ans représenterait environ 2,5 % par an sur la partie acheminement, soit environ 1,15 % sur l'ensemble du tarif réglementé. Bref, le danger pour EDF est que, sans nouvelle hausse de ses tarifs, il doive absorber lui-même l'augmentation des coûts de transports.

Ni la CRE ni le gouvernement n'ont pris leur décision finale. Mais les filiales d'EDF qui gèrent les réseaux, RTE (Réseau Transport Electricité) et ERDF (Electricité Réseau Distribution), ont déjà établi des demandes largement supérieures à ce qui a été, pour l'instant, retenu par la CRE. Chacun envisage des investissements lourds sur la période, en maintenance, interconnexions, enfouissement, raccordement... Ils doivent par ailleurs financer le rachat des pertes techniques liées aux déperditions d'électricité inhérentes à son transport (environ 10 % du courant est perdu). Or le prix moyen du mégawatt a quasiment doublé depuis 2006 sur Powernext.

Trois scénarios se dessinent

La question pourrait s'avérer d'autant plus sensible pour l'an-

cien monopole que la hausse finale du Turpe pourrait dépasser – à la marge – celle envisagée jusqu'à présent par la CRE. Lors d'une audition, hier après-midi, le RTE entendait défendre une hausse plus conséquente. Il estime qu'en euros constants, l'augmentation le concernant se traduirait par une baisse. En interne, on fait aussi valoir que sans une situation financière saine, le gestionnaire pourrait voir sa note dégradée par l'agence de notation Standard & Poors.

Trois scénarios se dessinent. Dans le premier, le gouvernement refuse les hausses proposées et risque de voir l'état du réseau se détériorer et ne pas être en mesure de servir tous les acteurs du marché. Dans le deuxième, il accorde ces hausses, quitte à ce que les marges d'EDF se réduisent, sachant que l'entreprise dégage plus de marges sur la production que sur le transport d'électricité. Dans le troisième, il accorde ces augmentations et les répercute en annonçant une nouvelle hausse des tarifs réglementés en janvier, cinq mois après celle du mois d'août. Mais il reviendrait ainsi sur les engagements du contrat de service public, la hausse globale dépassant alors sans doute l'inflation...

THIBAUT MADELIN

Une proposition pour que RTE ait un accès aux centrales

Pertes. En raison de l'échauffement des câbles, une partie de l'électricité est perdue dans le trajet. Des pertes techniques que les gestionnaires du réseau de transport (RTE) et du réseau de distribution (ERDF), tous deux filiales à 100 % d'EDF, sont

contraints de compenser en achetant du courant sur le marché. Au prix fort.

Pour FO, « cette obligation est absurde » et contraire à la mission de service public des réseaux. Ceux-ci sont de fait des électro-intensifs, mais ne bénéficient d'aucun

tarif préférentiel. Même constat à la CFDT, qui propose « une prise de participation des gestionnaires de réseaux dans des moyens de production ». Un peu sur le modèle de Poweo ou Enel qui disposent de droits de tirage sur les centrales nucléaires d'EDF...



Concertation renforcée TIGF-GRTgaz

La libéralisation du marché européen du gaz nécessite une régulation plus poussée. Exemple dans le Sud de la France avec TIGF et GRTgaz.

Sous l'égide de la **Commission de régulation de l'énergie** (CRE), les deux gestionnaires de réseaux de transport de gaz en France, **TIGF** (filiale de **Total**) et **GRTgaz** (filiale de **GDF-Suez**), vont réunir pour la première fois, le mois prochain, une instance de concertation dédiée à l'acheminement du gaz, et regroupant l'ensemble des acteurs du marché. Selon les informations de *La Lettre A*, une délibération de la CRE a été formellement prise dans ce sens le 18 septembre, après que plusieurs parties prenantes du secteur gazier ont souhaité non seulement une plus grande transparence dans la tarification et les modalités de transport de gaz, mais aussi une meilleure coordination dans les investissements de TIGF et GRTgaz.

Cette initiative répond en outre à des pressions de la **Commission européenne** qui estime que les acteurs français tardent à renforcer et à développer leurs connexions de gaz avec l'Espagne. Présent dans le Sud-Ouest de la France, TIGF joue évidemment un rôle-clé dans les liaisons avec le réseau de l'espagnol **Enagas**, via

ses interconnexions de Bariatou et Larrau, tandis que GRTgaz, implanté dans le Sud-Est, doit développer d'ici 2015 le réseau Midi-Catalogne (*Midcat*). En outre, pour fluidifier parfaitement l'acheminement du gaz entre le Nord et le Sud de l'Europe, et éviter les points de congestion, TIGF et GRTgaz doivent impérativement renforcer les interconnexions entre leurs réseaux.

C'est là que le bat blesse. Car, pour répondre à la fois aux pics d'acheminement et aux besoins de sécurité énergétique de l'**Union européenne**, les transporteurs doivent nécessairement surdimensionner leurs réseaux. Or, la construction d'une autoroute gazière coûte au moins un million d'euros le km. Et les transporteurs de se tourner vers la CRE - qui fixe les tarifs de transport de gaz - en demandant un complément de rémunération tenant compte du fait que leurs tuyaux ne seront pas toujours pleins. D'après discussions sont en cours, tandis que du côté de l'UE, on compte sur l'Espagne, qui dispose désormais de cinq terminaux d'importation de gaz liquéfié (GNL) et développe des gazoducs avec le Sud de la Méditerranée, pour limiter la dépendance vis-à-vis du gaz de Russie. Encore faut-il que ce gaz puisse remonter vers le Nord.



ENTREPRISES DE MARCHÉ

Contrats du gaz naturel : l'offre européenne en pleine réorganisation

La fusion annoncée hier entre les deux entreprises de marché de droit néerlandais APX Group et Endex (European Energy Derivatives Exchange), qui devrait être finalisée fin 2008, est une étape importante du développement de l'offre de contrats sur le gaz naturel en Europe. APX s'est engagé à racheter 90,85 % des actions Endex. Les deux sociétés mettent en avant leur force de frappe.

Ensemble, elles ont traité environ 156 TWh (TerraWatts/heure) sur les contrats relatifs à ce produit en 2007. Forts de 191 membres agissant sur les marchés de l'énergie des Pays-Bas, de la Belgique et du Royaume-Uni, les deux néerlandais opèrent à partir des trois hubs de gaz naturel les plus liquides d'Europe : NBP (National Balancing Point) outre-Manche ; TTF (Title Transfer Facility) aux Pays-Bas et Zeebrugge en Belgique.

« Fusionner les activités d'APX et d'Endex est un pas important pour la création d'un carrefour néerlandais du gaz », a commenté Stephan Follender Grossfeld, le patron d'Endex sur le départ – ainsi que Dirk van Vuuren, son directeur général.

« Le marché du gaz est en pleine expansion sur le continent européen. Les Bourses souhaitent accompagner ce mouvement en y apportant sécurité et transparence », note Jean-François Conil-Lacoste, patron de Powernext, qui va lancer avant fin 2008 sa propre Bourse spot et de produits dérivés du gaz naturel français. Le patron d'APX, Bert den Ouden, souligne les nouvelles opportunités de croissance qu'ouvre le regroupement, « notamment dans les marchés du gaz ».

Le nouvel ensemble se pose comme le pôle fédérateur d'éventuelles opérations de consolidation. Pourtant, les performances récentes d'APX dans le gaz naturel ont peu de chances d'être prises en exemple par d'autres entreprises de marché du Vieux Continent. Ses produits les plus liquides sont les contrats spot négociés à partir du point virtuel d'échange britannique de NBP.

L'essor du gré à gré

Or les volumes traités par APX Gas UK décroissent quand le marché de gré à gré de ce hub est en plein essor. Il devrait totaliser près de 11.000 TWh en 2008, contre environ 5.800 l'an passé. En revanche, entre janvier et août, APX Gas UK a vu ses échanges plonger de 30 % en volume et par rapport à la même période de 2007, à 66 TWh. Son éventuel développement dans les contrats à terme est barré par ICE Futures Europe, dont les négociations sur les « futures » du gaz naturel ont crû de plus de 31 % en volume, à plus de 1600 TWh, entre janvier et août 2008.

Les performances d'Endex sont très honorables (21,1 TWh en 2007, 30,8 TWh sur les huit premiers mois de 2008) mais sa part de marché par rapport aux contrats échangés de gré à gré à partir du hub TTF progresse peu (environ 2 % du marché de gré à gré en 2007 ; autour de 3 % en ce début 2008). Depuis sa création, en juillet 2007, la Bourse allemande du gaz naturel capte déjà quelque 10 % des contrats traités de gré à gré à partir du hub allemand EGT...

MASSIMO PRANDI

ENVIRONNEMENT



Environnement : le chef de l'État s'engage sur le bonus-malus

Avant la discussion parlementaire sur le « Grenelle », Nicolas Sarkozy donne raison à Jean-Louis Borloo.

APRÈS des semaines de cacophonie et de dissonances entre le ministre de l'Écologie isolé pour défendre la croissance verte et une majorité UMP très hostile, Nicolas Sarkozy vient d'apporter un soutien marqué à Jean-Louis Borloo et à sa secrétaire d'État Nathalie Kosciusko-Morizet. « *Je crois que le système du bonus-malus est un bon système* », a-t-il lancé à Toulon.

Devant plusieurs milliers de personnes et en présence du premier ministre qui n'a eu de cesse de souffler le chaud et le froid avec son ministre de l'Écologie, le chef de l'État a donc tranché : « *S'il faut moins taxer l'investissement, moins taxer le travail, moins pénaliser l'effort et la réussite, moins taxer les produits propres, il faut en revanche davantage taxer la pollution* », a-t-il martelé, rappelant que la pollution et le réchauffement climatique menacent l'avenir de la planète. « *Utiliser la fiscalité pour relever le défi écologique, c'est indispensable si l'on veut inciter à des changements profonds des comportements.* »

Pas n'importe comment toutefois. Reprenant les propos qu'il a tenus la semaine dernière à trois de ses ministres – Borloo, Koscius-

ko-Morizet et Woerth – convoqués à l'Élysée au plus fort de la guerre des petites phrases et des fausses confidences, le chef de l'État a insisté : « *Dans la situation actuelle où tant de Français se trouvent confrontés à une baisse de leur pouvoir d'achat, il est exclu de renchérir les produits de grande consommation.* » Une façon d'enterrer définitivement la « taxe pique-nique » sur les produits jetables.

Avant de réitérer en l'amplifiant sa confiance dans le système de bonus-malus. « *Ce système incitatif permet de gagner des années dans le changement des modes de consommation. Nous devons l'étendre à d'autres produits. Cette extension se fera dans la concertation. Elle se fera progressivement. Mais elle se fera. J'en prends l'engagement.* » Des propos qui ont dû couler comme du miel pour le ministre de l'Écologie, fervent défenseur de ce système qui s'appuie sur un principe de neutralité fiscale, les malus devant financer les bonus versés aux consommateurs.

« Engagement solennel »

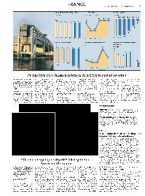
Le dérapage constaté pour l'automobile – premier produit à être soumis au bonus-malus en fonction des émissions de CO₂ – avait conduit Éric Woerth, dès l'été dernier, à critiquer le système. Le ministre du Budget avait évoqué

un déficit de 200 millions d'euros pour la mesure. Depuis des semaines, il plaide pour un système « malus-malus », où seuls les pollueurs sont pénalisés. Jean-Louis Borloo soutient, lui, qu'il faut donner « *un signe positif* » aux consommateurs vertueux.

In fine, c'est donc ce dernier qui obtient gain de cause. « *L'expérience sur l'automobile a été particulièrement concluante avec 500 000 bonus distribués en huit mois déplaçant massivement la demande vers des véhicules plus écologiques* », a souligné Nicolas Sarkozy, jugeant peut-être que la glissade budgétaire était largement compensée par le dopage des ventes de petits véhicules, spécialités des constructeurs français.

Enfin, le chef de l'État a apporté une dernière accolade à son ministre de l'Écologie en prenant « *l'engagement solennel que toutes les conclusions du "Grenelle de l'environnement" seront mises en œuvre* ». C'est-à-dire la multiplication par 4 des capacités de transport en commun, 2 000 kilomètres de lignes à grande vitesse, des autoroutes ferroviaires ou maritimes, la rénovation des bâtiments, un milliard pour la recherche en développement durable... « *Ces dépenses seront gagées sur les futures économies d'énergie* », a-t-il promis.

MARIELLE COURT



Fiscalité verte : les bonus-malus seront étendus « progressivement »

Le président de la République s'est engagé solennellement à mettre en œuvre « toutes les conclusions » du Grenelle de l'environnement. Le budget 2009 ne reflète qu'en partie cette ambition.

Après la polémique sur les bonus-malus et la taxe pique-nique, le président de la République a voulu réaffirmer, hier, son soutien à la fiscalité verte. « *S'il faut moins taxer l'investissement, moins taxer le travail, moins pénaliser l'effort et la réussite, moins taxer les produits propres, il faut en revanche davantage taxer la pollution* », a-t-il affirmé. Nicolas Sarkozy a notamment qualifié le bonus-malus de « bon système ». Dans l'automobile, le dispositif restera inchangé en 2009. « *Son extension se fera dans la concertation. Elle se fera progressivement mais elle se fera, j'en prends l'engagement. Comme je prends l'engagement solennel que toutes les conclusions du Grenelle de l'environnement* »

seront mises en œuvre », a-t-il promis. Pour l'heure en tout cas, le projet de loi de Finances présenté ce matin ne reflète qu'en partie cette ambition.

● Un « éco-prêt à taux zéro » pour les travaux dans le logement

Un « éco-prêt à taux zéro » est créé, sans conditions de ressources et plafonné à 30.000 euros. Pour en bénéficier, le propriétaire doit réaliser un bouquet de travaux, c'est-à-dire à la fois isoler sa maison, changer de chaudière ou créer un système de ventilation. Ces crédits doivent financer des opérations de rénovation complètes, mais ne permettent pas de demander à bénéficier des crédits d'impôt « économie d'énergie ». Le coût budgétaire est estimé à 300 millions d'euros la première année. Par ailleurs, pour favoriser les logements basse consommation (50 kilowattheures par mètre carré), le PTZ classique et les dispositifs Robien et Borloo

sont « verdis », de même que la déductibilité des intérêts d'emprunt instituée par la loi Tepa. Celle-ci est portée à 40 % sur sept ans (contre 20 % sur cinq ans pour un logement classique).

● Des prêts « hyper-bonifiés » pour les HLM

Afin d'aider le logement social, dont les locataires sont, eux aussi, victimes de l'augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement a prévu un prêt hyper-bonifié accordé aux organismes de HLM par la Caisse des Dépôts. Selon les dernières négociations, le taux obtenu serait de 1,9 %.

● Restrictions sur le « crédit d'impôt chaudière »

La mesure a été victime de son succès, passant de 400 millions à 2 milliards d'euros, dont la moitié sont des crédits liés à l'acquisition de fenêtres et seulement 5 % à la pose de matériaux isolants. Le gouvernement a choisi de resserrer les condi-

tions d'attribution sur les produits les plus performants. Les économies réalisées doivent financer partiellement l'éco-PTZ. Le crédit d'impôt sur les pompes à chaleur est diminué de 50 % à 40 %. Seule satisfaction pour les artisans, la main-d'œuvre pour la pose de matériaux isolants pourra être prise en compte dans la facture pour bénéficier d'un crédit d'impôt.

● Augmentation de la TGAP déchets

Le montant de la taxe générale sur les activités polluantes appliquée aux déchets mis en décharge double, pour passer à 20 euros la tonne. Doit également être créée une taxe sur les tonnages incinérés, afin d'inciter les collectivités locales à mettre en place des filières de tri. Le projet de loi Grenelle 1 prévoit que la recette additionnelle de TGAP ainsi obtenue sera utilisée pour le financement de politiques de soutien dans ce secteur.

JULIE CHAUVEAU



Des déchets radioactifs à l'origine de pollutions des nappes et des sols

NUCLÉAIRE. Les conditions d'entreposage en France de déchets radioactifs datant des années 1950 et 1960 sont à l'origine de contaminations du sous-sol et parfois des nappes phréatiques, selon un rapport publié hier par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Les sites concernés sont les lieux d'implantation des premiers réacteurs nucléaires français, à savoir les tranches les plus anciennes des centrales de Chinon, Saint-Laurent-des-Eaux, Bugey et Chooz. Ces pollutions

existent aussi autour des installations nucléaires de base secrètes (INBS) à Bruyères-le-Châtel, Marcoule, Valduc et sur le site du Tricastin à Pierrelatte. Ce rapport a été réalisé à la suite de l'incident survenu le 7 juillet 2008 dans l'usine Socatri du Tricastin, l'IRSN ayant été saisi par le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN). L'institut relève par ailleurs « *qu'aucun bilan national de la qualité radiologique des eaux de consommation n'est disponible* », les mesures de l'IRSN ne concernant qu'une faible fraction des eaux consommées en France.